



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suspension des personnels de l'hôpital public

Question écrite n° 41178

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les suspensions de personnels de l'hôpital public ne s'étant pas engagés dans un parcours vaccinal. En effet, M. le ministre a annoncé que 3 000 personnes avaient été suspendues et que « la continuité des soins avait été assurée ». Pourtant, alors que la faiblesse des effectifs hospitaliers est criante depuis si longtemps, il est certain que ces personnels sont indispensables au fonctionnement de l'hôpital public. Laisser entendre que l'on peut se passer d'eux constitue une violence de plus. Ce chiffre est l'une des manifestations de la mauvaise gestion politique de la crise. Devant ce chantage au salaire et à la suspension, M. le député a rencontré beaucoup de colère parmi les agents hospitaliers lors de ses différentes visites ces derniers temps. Convaincu que le vaccin est un atout essentiel face au virus, il demeure opposé à cette méthode. M. le député demande au Gouvernement d'y renoncer. En tout état de cause, M. le député estime incontournable et urgent que le Gouvernement indique clairement ses intentions quant à la levée de ces mesures. Il souhaite donc connaître la manière dont le Gouvernement entend remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41178

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6951

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)